

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 janvier 2020	N° 2020-60

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 janvier 2020	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Prévention et Gestion des Déchets	N° 2020-60

Fin du contrat de crédit-bail - Régularisation - Décision - Autorisation

présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 24 février 1995, la Communauté Urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015) a conclu avec le groupement Streichenberger Energies Services- Ufiner Cofreth – Surca – Scet Environnement, auquel s'est substituée la société dédiée Astria, un bail emphytéotique administratif (BEA) couplé à une convention d'exploitation non détachable, portant sur l'exploitation du centre technique de l'environnement.

Au titre de ce dispositif contractuel, le délégataire a été chargé de financer et de réaliser sur les parcelles mises à bail, une unité de valorisation énergétique et un centre de tri. Pour financer la réalisation de ce projet, la société dédiée Astria a conclu un contrat de crédit-bail avec la société Dexia-Flobail, dont l'échéance a été fixée entre les parties au 1^{er} février 2020.

L'échéance du contrat de crédit-bail intervenant en amont de l'échéance du bail emphytéotique administratif, une clause d'option d'achat offrant la possibilité au crédit-preneur, soit la société ASTRIA, de recouvrer le droit de propriété des installations en fin de contrat a été prévue.

Afin de coordonner les modalités d'achèvement des différents contrats, une convention tripartite a été conclue entre la société Astria, la société Dexia-Flobail et Bordeaux Métropole, pour rappeler les conditions et conséquences de la levée d'option d'achat par le crédit-preneur (Astria) et introduire une possibilité de rachat direct par Bordeaux Métropole en cas de non levée de l'option d'achat par le crédit-preneur.

Le crédit-preneur (Astria) ayant informé le crédit-bailleur (Dexia-Flobail) de son souhait de ne pas lever l'option d'achat au terme du contrat de crédit-bail, il convient d'acter l'acquisition directe par Bordeaux Métropole, au terme du contrat de crédit-bail, de l'unité de valorisation énergétique et du centre de tri de Bègles, pour le montant convenu dans la convention tripartite, soit un euro et quinze centimes hors taxes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le contrat de crédit-bail et la convention tripartite indissociable, annexés au contrat de délégation portant

sur l'exploitation du centre technique de l'environnement de Bègles,

VU le refus du crédit -preneur de lever l'option d'achat,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'en raison du refus du crédit-preneur de lever l'option d'achat des équipements de Bègles à l'échéance du contrat de crédit-bail, il revient à Bordeaux Métropole d'acquérir auprès du crédit-bailleur, au terme du contrat de crédit-bail, les biens financés dans le cadre du contrat de délégation portant sur l'exploitation du centre technique de l'environnement,

DECIDE

Article 1 : Conformément aux termes du contrat de crédit-bail et de sa convention tripartite indissociable, Bordeaux Métropole se porte acquéreur de l'unité de valorisation énergétique et du centre de tri de Bègles, pour la somme d'un euro et quinze centimes hors taxes (1,15 € HT),

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition des équipements du centre technique de l'environnement de Bègles, constitué d'une unité de valorisation énergétique et d'un centre de tri,

Article 3 : d'imputer le montant de l'acquisition ainsi que les frais relatifs aux actes notariés portant sur le transfert de propriété des équipements du centre technique de l'environnement de Bègles, sur le budget annexe déchets ménagers, chapitre 21, compte 21318, fonction 7212.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2020	le Vice-président,
	Monsieur Dominique ALCALA